



PastelÉtudes

Formation à la pratique de la paie

Reproduction interdite

Heures supplémentaires structurelles et absences

Cas pratique

Pour télécharger les supports voici l'adresse du site :

pastel-etudes.fr

Vidéo

Support

Alain HENRY

THÈMES ABORDES

- Les calculs préalables
- Le calcul du bulletin de paie

Les données de base

Salaire de base	2 900,00 €
Durée contractuelle hebdomadaire	39 heures
Durée d'une journée de travail	7,80 heures
Nombre de jours ouvrés durant le mois	4 semaines complètes + 2 jours = 22 jours
Taux d'accident du travail	4,30%
Cotisation salariale frais de santé	1,00 % sur le salaire brut
Cotisation patronale frais de santé	1,50% sur le salaire brut
Taux de prélèvement à la source	6,50%
Mode de calcul de la retenue sur salaire	En réel selon les règles de la cour de cassation
Absence	Une semaine complète soit 39 heures
Mois en cours	Un mois de janvier
Effectif	Moins de 5 salariés
Arrondis	Sur 2 décimales

Les calculs préalables (1)

La retenue pour absence et le salaire brut

Salaire de base sur 169 heures		2 900,00 €
Nombre de jours d'activité du mois		22 jours
Salaire journalier	$2\,900 / 22$	131,82 €
Retenue sur salaire	$131,82 \text{ €} * 5 \text{ jours}$	659,10 €
Salaire brut	$2\,900,00 - 659,10$	2 240,90 €

Les calculs préalables (2)

Les heures supplémentaires exonérées

Horaire hebdomadaire		39 heures
Heures supplémentaires hebdomadaires	39 - 35	4 heures
Heures supplémentaires par mois	4 h * 52 semaines / 12 mois	17,333 heures
Principe de calcul des heures exonérées en cas d'absence	Heures supplémentaires * Salaire brut du mois / Salaire habituel hors absence	
Salaire habituel		2 900,00 €
Salaire brut après retenue		2 240,90 €
Heures supplémentaires exonérées	$\frac{17,33 \times 2\,240,90}{2\,900}$	13,39 heures
Heures supplémentaires non exonérées	17,33 - 13,39	3,94 heures

Les calculs préalables (3)

Le taux horaire des heures supplémentaires

Salaire de base sur 169 heures		2 900,00 €
Nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires		17,33 heures
Taux horaire à 100%	$2\ 900 / (151,67 + (17,33 * 125\%)) = 2900 / 173,33$	16,73 €
Tau horaire à 125%	$16,73\ € * 125\%$	20,91 €
Vérification		
Salaire de base sur 151,67 h	$151,67 * 16,73$	2 537,44 €
Heures supplémentaires en salaire de base	$17,33 * 20,91$	362,37 €
Salaire de base pour 169 heures	$2\ 537,44 + 362,37$	2 899,81 €
Ecart de 19 centimes	Dus aux arrondis, si vous conservez toutes les décimales, vous trouvez 2900 €	

Les calculs préalables (4)

Assiette de CSG

Nombre d'heures supplémentaires exonérées	$17,33 * 2\ 240,90 / 2\ 900$	13,39 heures
Taux horaire à 125%	$16,73\ € * 125\%$	20,91 €
Montant des heures supplémentaires exonérées	$13,39 * 20,91$	279,98 €
Salaire brut		2 240,90 €
Montant des heures supplémentaires exonérées	$13,39 * 20,91$	279,98 €
Mutuelle patronale	$2\ 240,90 * 1,50\%$	33,61 €
Assiette CSG CRDS à 2,90% et 6,80%	$((2\ 240,90 - 279,98) * 0,9825) + 33,61$	1 960,21 €
Assiette CSG sur heures supplémentaires exonérées	$279,98 * 0,9825$	275,08 €
Assiette exonération salariales à 11,31%		279,98 €

Les montants qui nous intéressent

Reprise des tableaux précédents

Retenue sur salaire	$131,82 \text{ €} * 5 \text{ jours}$	659,10 €
Montant des heures supplémentaires exonérées	$13,39 * 20,91$	279,98 €
Assiette CSG CRDS à 2,90% et 6,80%		1 960,21 €
Assiette CSG sur heures supplémentaires exonérées	$279,98 * 0,9825$	275,08 €
Assiette exonération salariales		279,98 €